

MAIRIE DE LAPEYROUSE-FOSSAT

« Construction d'une salle multisport »

C.C.T.P

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°09 - RESINE ACRYLIQUE

Dossier établi par :
Les Ateliers d'Architecture de Puech Autenc
Lazare MOUGEL Architecte DPLG
Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE
Tel : 05 63 47 19 49
Port : 06 01 94 89 97
Mail : mougel.lazare@neuf.fr

Phase : PRO
Date d'émission : 31/07/2019
Version : Initiale

TABLES DES MATIERES

1. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
1.1 DEFINITION DES TRAVAUX.....	3
1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE	3
1.3 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	3
1.4 INSTALLATIONS ET ORGANISATION DE CHANTIER	3
1.5 LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.6 TEXTES CONTRACTUELS	3
1.7 CLASSEMENT DU LOCAL.....	3
OBLIGATION DE RESPECT DE LA REGLEMENTATION	3
1.8 SUPPORTS ADMISSIBLES	4
1.9 ECHANTILLONS ET ESSAIS	4
1.10 DOCUMENTS A FOURNIR.....	4
2. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	4
2.1 SOL SPORTIF EN RESINE	4
2.1.1 Système de sol sportif en résine acrylique	4
2.1.2 Tracé au sol.....	5

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent lot comprendront la fourniture et la mise en œuvre pour les prestations suivantes :

- Sol sportif en résine acrylique
- Marquage de sol

1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE

Le marché est de type global et forfaitaire. Le quantitatif des ouvrages remis à titre indicatif n'est pas contractuel. Il sera vérifié avant remise de l'offre et signature du marché et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure.

1.3 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prendre contact avec les adjudicataires des autres lots afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs. Les entrepreneurs se procureront toutes les pièces des autres corps d'état, notamment les C.C.T.P. et calendrier d'exécution, et ne pourront faire état de leur méconnaissance.

1.4 INSTALLATIONS ET ORGANISATION DE CHANTIER

Tous les ouvrages nécessaires à la réalisation des prestations du présent lot sont à la charge de l'entreprise et sont inclus dans les prix des articles du DQE.

1.5 LIMITES DES PRESTATIONS

Sont dus l'évacuation complète des gravois et emballages (fournis ou non par l'entreprise), **et le nettoyage complet et soigné des surfaces à la fin du chantier suivant les indications des fabricants de carrelages.**

1.6 TEXTES CONTRACTUELS

NF DTU 54.1 P1-2, Travaux de bâtiment - Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse, Partie 1-2, critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 62-206-1-1).

Les matériaux utilisés pour la réalisation des chapes et des systèmes de revêtements de sol à base de résine de synthèse doivent satisfaire aux prescriptions de la norme NF EN 13813.

1.7 CLASSEMENT DU LOCAL

Le local a traité est assimilé a des locaux classés U4P3E2C2 selon le cahier 3509 de novembre 2004 du CSTB.

U4 : Usure causée par la marche, salissure, rayures, abrasion. Surface très sollicitée.

P4 : Locaux P3 qui, de plus, supportent couramment un roulage lourd (engins d'entretien, par exemple) dans les limites définies aux tableaux 1 et 2 selon le cahier 3509 de novembre 2004 du CSTB.

E2 : présence d'eau fréquente mais non systématique ; entretien courant humide, nettoyage par lavage. Sont au moins E2, les pièces humides « par destination (cuisines, locaux sanitaires) » et les locaux où le maître d'ouvrage souhaite disposer du plus large éventail possible pour le choix des méthodes d'entretien.

C2 : La lettre « C » caractérise l'apport ou l'emploi de substances dont l'action physico-chimique peut avoir une incidence sur la durabilité, provoquant par exemple, des taches indélébiles (risque jamais nul, même dans un local C0). Ces produits y sont couramment manipulés.

OBLIGATION DE RESPECT DE LA REGLEMENTATION

La réalisation des travaux des présents marchés devra impérativement respecter tous les textes, dispositions, spécifications, prescriptions et autres, régissant les travaux objet des marchés. Sont rappelés ci-après les différents textes, documents et autres constituant cette réglementation. Tous ces textes, documents et autres constituant cette réglementation sont « pièces contractuelles » des présents marchés (sauf précisions contraires ci-après). Les textes, documents et autres constituant la réglementation à respecter ne sont pas joints matériellement aux marchés, mais chaque entrepreneur est contractuellement réputé parfaitement les connaître.

Par la signature de son marché, chaque entrepreneur s'engage à respecter cette réglementation.

Les Ateliers de Puech Autenc - Lazare MOUGEL Architecte DPLG - Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE - Tel : 05 63 47 19 49 -mougel.lazare@neuf.fr

31/07/2019 - Version Initiale

page 3/5

Cette réglementation est constituée par :

- * Les textes législatifs (lois) et les textes réglementaires (décrets, arrêtés, etc.) ;
- * Les textes et règlements généraux ;
- * Les textes et documents techniques.

1.8 SUPPORTS ADMISSIBLES

Les ouvrages de revêtements de sol à base de résines synthétiques ne sont exécutés que sur des supports propres, préparés et possédant les résistances nécessaires à l'utilisation qui en sera faite, ainsi que les caractéristiques qui autorisent l'application des revêtements envisagés. Il est obligatoire de contrôler si le séchage des supports (chape, dalle de béton, dallage armé, enrobé) est suffisant pour permettre à l'entreprise de réceptionner le support, ainsi que l'humidité relative de l'air ambiant pour exécuter les travaux de mise en œuvre.

Sur un dallage armé ou non sans pare vapeur en sous face, il est indispensable d'appliquer un système adapté, présentant une perméance à la vapeur d'eau ou un pare vapeur, à base de résine synthétique, appliqué préalablement au système de base et bénéficiant d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi. Dans le cas d'un taux d'humidité résiduelle supérieur aux valeurs admises, il est obligatoire de poser un système contre les remontées d'humidité bénéficiant d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi.

1.9 ECHANTILLONS ET ESSAIS

Les échantillons et surfaces témoins seront présentés par l'entrepreneur, sur demande de l'architecte, sans plus-value et seront conservés jusqu'à la réception provisoire, sauf contre-ordre de l'architecte. Les couleurs seront déterminées par l'architecte, suffisamment à temps en fonction des surfaces à couvrir, pour favoriser l'approvisionnement et mieux assurer l'exactitude des tons.

1.10 DOCUMENTS A FOURNIR

Au stade de l'appel d'offre

- Mode opératoire
- Fiches techniques des produits avec PV

En fin de chantier : Dans le cadre du dossier des ouvrages exécutés, l'entreprise fournira l'ensemble des fiches techniques des produits utilisés avec PV et notices d'entretien.

Les fiches techniques, notices,... seront fournies en 3 exemplaires papiers et scannées en 1 seul fichier au format PDF.

2. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

2.1 SOL SPORTIF EN RESINE

2.1.1 Système de sol sportif en résine acrylique

DEFINITION : Mise en œuvre d'une résine acrylique genre **Courtsol système standing** ou équivalent technique sur support en enrobé adapté aux jeux de balles (Tennis, badminton, baskets, handball,...) comprenant :

1 - **Solution décontaminant préventive** FONGIMUR ou équivalent technique et curative destinée à lutter contre l'apparition des mousses, algues et champignons suivant besoin.

2 - **Fixateur** genre COURTSOL FIXATEUR ES 40 ou équivalent technique composée d'une solution de résine acrylique à haut extrait sec destinée à servir de couche d'accrochage sur enrobé et à renforcer la cohésion des surfaces poreuses.

3 - **Couche d'accrochage** COURTSOL FIXATEUR ES15 ES15 ou équivalent technique composée d'une solution de résine acrylique fluide et pénétrante destinée à servir de couche d'accrochage sur les surfaces en béton ou pour la régénération des systèmes acryliques.

4 - **Bouche-pore suivant cas** genre COURTSOL RESIBASE BP ou équivalent technique à base de résine acyclique renforcée par des charges de grosse granulométrie, destiné au bouche-porage des surfaces neuves et au ragréage des surfaces très irrégulières. Mélangé à du ciment, il permet aussi de déflacher des épaisseurs importantes.

5 - **Couche intermédiaire** genre COURTSOL RESIBASE ou équivalent technique composée d'un revêtement synthétique souple teinté dans la masse, à base de résine acrylique et de charges de granulométrie moyenne. Il sert de couche intermédiaire des systèmes multicouches Courtsol ou équivalent technique.

6 - **Couche de finition** genre COURTSOL RESITOP ou équivalent technique composée d'un revêtement synthétique de finition, souple, teinté dans la masse, à base de résine acrylique et de charges de fine granulométrie. Il permet l'obtention d'une surface au grain très fin favorisant un rebond de balle fidèle et des propriétés antidérapantes optimisées.

MISE EN ŒUVRE: Suivant prescription du fabricant et réglementation en vigueur.

Les Ateliers de Puech Autenc - Lazare MOUGEL Architecte DPLG - Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE - Tel : 05 63 47 19 49 -mougel.lazare@neuf.fr

31/07/2019 - Version Initiale

page 4/5

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DEMANDEES :

- Bonne stabilité des couleurs et tenue aux UV et intempéries.
- Qualité et confort de jeu.
- Haute résistance mécanique et longévité du système.
- Faible réverbération par temps ensoleillé.
- Très bonnes esthétique et planéité.
- Classification **ITF 3**

- Le local a traité est assimilé a des locaux classés **U4P3E2C2** selon le cahier 3509 de novembre 2004 du CSTB.

RECEPTION DES SUPPORTS : L'entreprise réceptionnera le support en enrobé avant toute mise en œuvre. En l'absence de cette réception et de la mise en œuvre du système, toute réclamation sur la qualité de ce support nécessitant la mise en œuvre de produit complémentaire sera à la charge exclusive du présent lot.

RECOMMANDATIONS : Le revêtement obtenu est destiné à la pratique exclusive du sport et les joueurs doivent impérativement être équipés de chaussures adaptées à cet usage (Chaussures de tennis ou basket à semelles blanches. Les semelles noires sont à proscrire).

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Salle multisport.

2.1.2 Tracé au sol

DEFINITION : Peinture pour le traçage des lignes à haut pouvoir couvrant genre COURTSOL LIGNES ou équivalent technique, formulée pour un marquage en une seule couche pour les activités sportives suivantes :

- Tennis
- Badminton
- Basket
- Handball

MISE EN ŒUVRE : Suivant prescription du fabricant et réglementation en vigueur.

COULEUR : Suivant teintes homologuées pour les traçages omnisports.

MODE DE METRE : Ensemble.

DESTINATION : Salle multisport.

<p>A</p> <p>le.....</p> <p><i>Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention manuscrite</i></p> <p>« Lu et approuvé »</p>	<p><i>Nom de l'entreprise</i></p>
---	-----------------------------------